



## **Déclaration des élus du SNES FSU Groupe de travail Barèmes intra des CPE Mercredi 15 Mai 2019**

Voilà plusieurs mois maintenant que les personnels de l'Éducation Nationale se mobilisent contre les projets de loi Blanquer dite «pour l'école de la confiance» et de transformation de la fonction publique. Parmi les éléments de contestations, figure la possibilité offerte aux chefs d'établissement de recruter eux-mêmes leurs personnels d'enseignement et d'éducation. En effet, ce dispositif permettrait de contourner les règles communes garantant d'une équité de traitement pour tous les personnels et de la prise en compte des situations personnelles des agents. Pour le SNES FSU, elles seront synonymes de néo management et de pressions locales au mépris du cadre statutaire et de la circulaire de mission. Dans de telles dispositions, et en l'absence de consultation des commissions paritaires administratives comme le prévoit le projet de loi Dussot, comment sera garantie le droit à la mutation des personnels? Quelles garanties auront les collègues quant au respect de leurs droits, de leurs missions, mais également quelles protections face à d'éventuelles discriminations auxquelles font déjà face certaines catégories de personnels ou encore les femmes?

D'autant que notre gouvernement actuel méconnaît et méprise déjà le métier et les missions de CPE. Pour preuve, le rapport de l'Inspection Générale des Finances qui sous entendrait que nous ne ferions pas 35 heures hebdomadaires, alors que sur le terrain les collègues éprouvent quotidiennement des difficultés à faire respecter leur temps de travail. Les récupérations des heures supplémentaires sont souvent impossibles, et les rémunérations supplémentaires sont inexistantes.

Comment s'étonner que ce rapport n'ait pas été démenti par notre ministre de tutelle, quand celui-ci nous désigne comme des «conseillers pédagogiques»? Devons-nous comprendre que celui qui nous parle tant de confiance en manquerait à l'égard de ses personnels quant à l'exercice de leurs obligations de services? Ce rapport a créé l'émoi et le malaise dans la profession, tant il est diffamant et méprisant pour notre catégorie déjà bien malmenée. Nous attendons une meilleure prise en compte et reconnaissance des missions et des conditions de travail des CPE. C'est pourquoi le SNES FSU appelle massivement les collègues à prendre part aux nouvelles mobilisations à venir, et notamment à la manifestation nationale du 18 mai.

En ce qui concerne notre ordre du jour, nous ne reprendrons pas les éléments d'appréciations du barème déjà évoqués par nos collègues certifiés et agrégés, bien que nous en partageons l'analyse et la critique.

Nous sommes satisfaits de constater que 47 collègues entrent dans l'académie, puisque nous déplorions chaque année qu'un nombre conséquent de postes restent vacants à l'issue du mouvement. En revanche, nous nous interrogeons sur le devenir des contractuels CPE qui ne seront pas rappelés à la rentrée prochaine au regard de la diminution des postes laissés vacants. A cette heure, nous estimons que 14 postes à temps pleins seront vacants à l'issue du mouvement contre 46 l'année dernière, se dont le SNES FSU ne peut que se féliciter. Si l'on tient compte des 2 CPE TZR, des 2 Maitres

Auxiliaires, et des 11 collègues non titulaires en CDI , les besoins relatifs aux postes non pourvus seront largement couverts. Les collègues non titulaires et non CDIés seront donc appelés à remplacer essentiellement des temps partiels et à effectuer des suppléances de courtes ou de longues durées. Sur quels critères seront priorisées les réaffectations des 95 personnels non titulaires et non CDIés? Le SNES FSU demande à ce que la priorité soit donnée aux collègues candidats aux concours de l'éducation nationale, puis à l'ancienneté.

Comme nous le rappelons chaque année, les conditions de travail sur des postes à complément de service ne permettent pas aux collègues d'exercer leurs missions de manière satisfaisante ce qui se traduit encore cette année par des demandes de mutations des collègues concernés. Ces situations auraient pu être évitées par la création budgétaire de postes à temps pleins sur ces supports, ce que le SNES FSU réclame depuis maintenant plus de 5 ans.

Concernant le listing des postes logés, nous constatons malheureusement que malgré les efforts de l'administration, le fichier ne correspond toujours pas à la situation réelle. Nous demandons à nouveau à ce que la situation des collègues affectés sans information préalable sur un poste logé bénéficie d'un examen bienveillant de leur éventuelle demande de dérogation à l'obligation de loger.

Nous relevons à nouveau cette année une faible attractivité des postes spécifiques de CPE en EREA. Pour exemple, le poste à l'EREA Côte d'Opale ne sera pas pourvu à l'issue de mouvement. En l'absence de vivier de remplaçants titulaires suffisant, nous déplorons que ce soit potentiellement un personnel contractuel qui soit affecté sur un poste nécessitant pourtant une formation particulière toujours inexistante pour notre corps. Sur les autres postes, nous nous interrogeons toujours sur les critères qui ont permis aux chefs d'établissements ainsi qu'aux IA IPR EVS de porter un avis favorable aux candidatures peu nombreuses.

Nous demandons donc à ce que ces postes en EREA ne soient plus spécifiés, et puissent passer au mouvement général pour être pourvus par des personnels titulaires afin de répondre aux exigences d'un public à besoins éducatifs particuliers.

Enfin, nous tenons à remercier les services du rectorat pour la transmission des documents ainsi que pour les réponses apportées et leur disponibilité durant la préparation de ces travaux.

**Les commissaires paritaires CPE du SNES FSU**